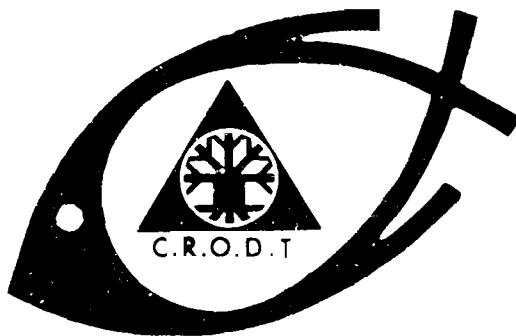


C. DIAW

APPROCHE MONOGRAPHIQUE D'UNE  
GRANDE SENNE DE PLAGE DE HANN  
À DAKAR



**CENTRE DE RECHERCHES OcéANOGRAPHIQUES DE DAKAR - THIAROYE**

**\* INSTITUT SENÉGALEIS DE RECHERCHES AGRICOLES \***

**ARCHIVE**

**N° 90**

**JUILLET 1981**



pêcheurs se dressent des villas et que des bateaux de plaisance ancrent à quelques mètres des bonnes vieilles pirogues traditionnelles.

A n'en pas douter, l'étude des interactions entre le village, les transformations en son sein et la senne de plage en question, serait à la fois passionnante et instructive ; cela ne peut malheureusement être fait ici...

Cette étude a pour but de révéler les relations complexes qui sous-tendent et prolongent l'activité de la senne de plage proprement dite : le système de propriété, les relations familiales et la répartition des responsabilités au sein des propriétaires ; l'équipage : sa composition et ses caractéristiques, la répartition des tâches en son sein ; le mode de rémunération du travail et de la propriété ; la place des femmes dans l'organisation tant de la senne que des ménages ; la destination du produit...

L'insuffisance d'une telle étude est qu'elle ne prétend pas faire l'économie, sous l'angle macro-sociologique, de l'organisation sociale des sennes de plage en général.

Son avantage réside dans le fait qu'elle permet l'approche systématique "en finesse" d'une senne de plage spécifique et, peut ainsi contribuer comme élément de base à une compréhension des rapports sociaux dans la Pêche artisanale au Sénégal...

## I . L A S E N N E D E P L A G E P R E S E N T A T I O N E T H I S T O R I Q U E

Dans la classification officielle, la senne de plage en question est considérée comme une "petite senne de plage"(1). S'il est vrai qu'il existe dans le village de Hann trois sennes de plage de plus grande dimension, dont deux d'une longueur montée de plus de 1 000 m, la senne des NIANG n'en est pas moins considérée par les pêcheurs comme l'une des quatre "grandes sennes" du village. Longue de 400 m, elle est de loin plus grande que les sennes de plage en activité dans d'autres localités (Kayar, Yoff, etc...) ; on ne peut en outre faire l'amalgame avec les sennes de Hann de plus petite dimension (100, 150, 200 mètres maximum) qui jouent essentiellement un rôle d'appoint aux grandes sennes de plage. Chacune des quatre "grandes" sennes de Hann a en réserve une "petite" senne qu'elle utilise à certaines périodes lorsque la pêche ne nécessite pas de grands déploiements de filet et même quelquefois, pour puiser le poisson à l'intérieur du grand filet, lorsque celui-ci, trop lourd, ne peut être ramené à terre.

Pour toutes ces raisons, nous emploierons la qualification de "grande" en parlant de la senne de plage des NIANG de Hann.

En fait, lorsqu'elle a été acquise par un pêcheur tioubalo, originaire du Waalo, il y a une quarantaine d'années, la senne de plage était de dimension très réduite ; depuis lors celle-ci a été progressivement augmentée au point d'atteindre sa longueur actuelle. Aujourd'hui, le filet est encore en bon état et assure la subsistance de plusieurs dizaines de personnes et de leurs familles. Son fonctionnement est assuré par un équipage de 40 à 50 personnes et par une

---

(1) "Catalogue des engins de Pêche artisanale du Sénégal"







### 3:1. ORGANISATION DU TRAVAIL

La journée de travail commence tôt le matin (7 h, 8 h) et dure tard dans l'après-midi (5 h, 6 h 30). A certaines périodes l'équipage travaille la nuit.

La pêche à la senne de plage comporte de multiples phases ainsi qu'une multitude de tâches diverses qui en découlent. La participation plus ou moins grande de l'équipage à chacune de ces phases est fonction de l'importance du travail exigé par chacune d'elles.

Notons que lorsque le lieu de pêche ne se situe pas à proximité immédiate de la concession où réside l'équipage, une partie de celui-ci (11 à 12 membres) se déplace à bord de la pirogue unique, tandis que le gros de l'équipage fait le trajet à pied.

#### 3.1.1. La pose du filet :

Elle est effectuée par le personnel de l'embarcation, en général 12 personnes. Après la détermination de la zone à couvrir et le lancement de la pirogue, il revient à l'équipage embarqué, dirigé par un des frères NIANG, de réanalyser les modalités pratiques de l'encerclement. C'est lui qui, en dernière instance, décide du lieu précis où le filet sera lancé. La pose du filet est faite, au fur et à mesure que l'encerclement s'effectue, par deux ou trois pêcheurs debout, tandis que les autres, assis, continuent à pagayer. Toute l'opération de pose du filet nécessite 25 à 30 mn. Notons que lorsque le banc à encercler est important et concerne certaines espèces (mulets, par exemple) un pêcheur plonge au niveau de chaque bâton d'extrémité et battant vigoureusement la surface de l'eau avec ses mains ou un objet quelconque, chasse le poisson vers l'intérieur du filet.

#### 3.1.2. Le halage du filet sur la plage :

La totalité de l'équipage participe à cette phase. Pour la mener à bien celui-ci se divise en deux groupes d'une vingtaine de personnes chacun.

Lors du lancement de la pirogue, un des bouts de la senne est laissé au premier groupe qui commence à tirer dès le début de l'immersion du filet. Une fois le banc de poissons encerclé, la pirogue revient à un autre point de la plage (près de 100 m plus loin) et ses occupants viennent se joindre aux 7 ou 8 autres pêcheurs restants avec qui ils constituent le second groupe de halage de la senne. Ces deux groupes tirent le filet l'un en direction de l'autre et effectuent progressivement leur jonction.

- A chaque bout de la senne, un membre de l'équipage (responsable ou pêcheur expérimenté) fait office de piquet et assure le déroulement des cordages ainsi que la progression de son groupe.

- Pendant ce temps, le responsable de la pirogue, couché sur celle-ci et la faisant mouvoir lentement à l'aide de ses bras, fait le tour du filet et contrôle l'état des mailles.

- Dès que les cordages ont été ramenés sur terre et que le filet commence à émerger deux ou trois personnes, pénètrent dans l'eau et font, de chaque côté de la senne, le même travail de contrôle, extirpant les déchets et les objets susceptibles de déchirer le filet. Le "Capitaine", Ndaraw, fait invariablement partie de ceux qui font ce travail.

- Au fur et à mesure que le filet sort de l'eau, il est enveloppé sur lui-même afin que les poissons ne s'échappent pas. Dès que les poches centrales ont

TABLEAU I : Opérations de la  
senne de plage de Hann

OPERATIONS	DUREE	REPARTITION DES TACHES
1 Pose du filet	25 à 30 mn	12 personnes - 1 responsable à la barre - 2 ou 3 lancent le filet - les autres pagaient
2 Halage du filet	= 2 h	Totalité équipage - 2 groupes de halage - 2 filets - contrôle du filet par 6 à 7 pêcheurs dont capitaine + piroguier
3 Mise en panie et portage		Mise en paniers = 3 ou 4 pêcheurs Portage = 25 pêcheurs
4 Tri du poisson	" 1 ( 1 h	Plusieurs pêcheurs (variable) Quelques non-membres équipage Responsable ventes supervise
5 Ventes des prises	HEURE 30 )	Capitaines
6 Livraison des prises	TR E N T E	Usiniers eux-mêmes Revendeuses elles-mêmes 2 membres équipage
7 Démélage du filet		Indéterminés Fraction importante équipage
8 Mise en tas du filet à l'intérieur de la pirogue		Idem (pour assurer rapidité exécution équipage en file indienne)
9 Halage de la pirogue	20 à 25 mn	Idem Direction = Responsable pirogue
10 Déroulage du filet et séchage	= 5 mn	Même équipe que halage
11 Réparations du filet	variable	5 à 6 pêcheurs parmi les plus expérimentés.



été suffisamment rapprochées du rivage, l'équipage pénètre franchement dans la mer et debout tout autour de la nasse, la hisse hors de l'eau. Lorsque le gros des poissons capturés est constitué de mullets, les pêcheurs utilisent de longs bâtons à l'extrémité fourchue ("Tiorol"), avec lesquels ils soulèvent les poches du filet pour éviter que les poissons ne sautent par dessus la nasse.

Toute cette phase, qui commence, rappelons le, dès le début de l'encerclement, nécessite près de deux heures d'efforts.

### 3.1.3. La mise en panier et le portage du poisson :

Pendant que plusieurs pêcheurs tiennent le filet à bout de bras, trois ou quatre autres font la mise en panier, tandis que le gros de l'équipage est affecté au portage du poisson sur les lieux de vente en haut de la plage. Là le poisson sera mis en tas et trié. Lorsque le poisson mis en tas doit être chargé sur le camion d'un usinier, ce sont encore les mêmes qui portent les poissons que deux ou trois pêcheurs mettent en paniers à l'aide de pagaies utilisées en guise de pelles.

### 3.1.4. Le tri du poisson :

Dès le début de la mise en panier, s'effectue un premier tri du poisson. Les espèces grandes et moyennes sont prises individuellement dans la nasse et sont simplement lancées vers le groupe de femmes qui assure la commercialisation.

Les petites espèces, littéralement puisées à l'aide des paniers, sont portées sur le haut où elles sont mises en tas, en attendant l'arrivée du camion de l'usinier acheteur.

Sur ce tas de poissons, s'effectue alors un second tri pour remplir les paniers destinés aux différents clients. En général, seuls les plus petits juvéniles sont laissés dans le tas. A ce second tri participent des non-membres de l'équipage, (petits acheteurs, pêcheurs à la ligne, badauds intéressés, etc...).

### 3.1.5. La vente des prises :

Elle est le fait exclusif du chef principal de l'équipage (Ndaraw), qui négocie âprement les prix, décide des ventes et même des dons éventuels, et détermine les modalités de livraison aux gros clients.

### 3.1.6. La livraison du poisson :

La livraison aux usiniers est faite par un des jeunes responsabilisés à cet effet (en général un des frères NIANG). Celui-ci accompagne le chauffeur jusqu'à l'usine et perçoit le paiement du tonnage livré. Quant à la livraison au parc zoologique (un des clients permanents), elle est en général confiée à un des très jeunes membres de l'équipage (proche ou membre de la famille) qui l'effectue à pied. Lorsque le lieu de pêche est éloigné, il utilise une calèche ou prend le "car rapide".

### 3.1.7. Le démêlage du filet :

Une fois le poisson débarqué, le filet est démêlé par une partie de l'équipage et délesté des corps étrangers (algues, branchages, etc...). Cette opération est absolument nécessaire pour rendre le filet à nouveau fonctionnel en prévision d'une nouvelle sortie.

3.1.8. Le filet est alors de nouveau hissé et mis en tas à l'intérieur de la pirogue, ainsi prête à repartir en mer.

Par rapport à l'ensemble de ces tâches, il existe une égalité de principe entre tous les membres de l'équipage. De temps à autre, on remarque l'importance acquise par certains pêcheurs non-membres de la famille, dans le travail de l'équipage. Cependant, dans la division des tâches et des responsabilités, on note la prédominance très nette des pêcheurs waalo-waalo membres de la famille détentrice de la senne.

Dans une journée de travail, l'équipage fait en général deux à trois sorties et les tâches dont nous avons parlées sont effectuées plusieurs fois. Cependant plusieurs d'entre elles sont effectuées simultanément, ce qui constitue un gain de temps appréciable et permet à la pirogue d'être au bout d' 1 h 30 prête pour une nouvelle sortie ; alors même que certains travaux continuent à être faits sur la plage.

Au bout de deux ou trois sorties, l'équipage rentre à la maison. Cela ne signifie pas pour autant que le travail de la journée est achevé ; car une fois arrivé, de nouvelles tâches restent encore à effectuer.

3.1.9. Le halage de la pirogue sur la plage :

Pour éviter que la pirogue puisse être emportée par une montée brusque de la marée, elle doit être ramenée à un endroit suffisamment élevé sur la plage. Là encore, le gros de l'équipage effectue l'opération. La pirogue est placée sur des billots de dimension moyenne, qui sont déplacés progressivement vers l'avant de la pirogue au fur et à mesure de la progression de celle-ci. (Notons que sur le lieu de pêche, ces billots ne sont pas utilisés du fait de la proximité relative du lieu d'atterrissage vis à vis de la mer). Malgré la méthode utilisée, la progression de la pirogue est lente et nécessite un grand effort des pêcheurs. Le rôle du responsable piroguier semble prépondérant, notamment en ce qui concerne le déplacement des billots.

3.1.10. Déroulage du filet et séchage :

Une fois la pirogue rangée sur la plage, le filet est déroulé hors de la pirogue et largement étalé le long de la plage de manière à ce qu'il puisse sécher rapidement et éventuellement être réparé. Plus tard, il sera de nouveau enroulé à l'intérieur de la pirogue, pour la durée de la nuit.

3.1.11. Les réparations du filet :

C'est un élément essentiel de l'entretien du filet. Les réparations ne se font pas régulièrement, mais de temps à autres, lorsque l'état du filet en fait une nécessité. Elles exigent une certaine habileté de la part du pêcheur et une grande maîtrise de l'opération. Il faut en effet respecter les maillages et la configuration générale de la senne.

Ainsi, tous les pêcheurs ne sont pas à même de faire ce travail, seuls quelques uns, parmi les plus expérimentés (dont les 3 principaux responsables de la senne) sont spécialisés dans ce travail.

Priorité est en général donnée à la réparation des grandes déchirures et ce n'est que dans un second temps que sont éliminées les déchirures de dimension moyenne. Les fils utilisés sont des fils de nylon, enroulés en cordons qui durent plusieurs mois. Ces fils peuvent être obtenus à assez bon marché par les pêcheurs qui ne semblent pas avoir de difficultés d'approvisionnement particulières.



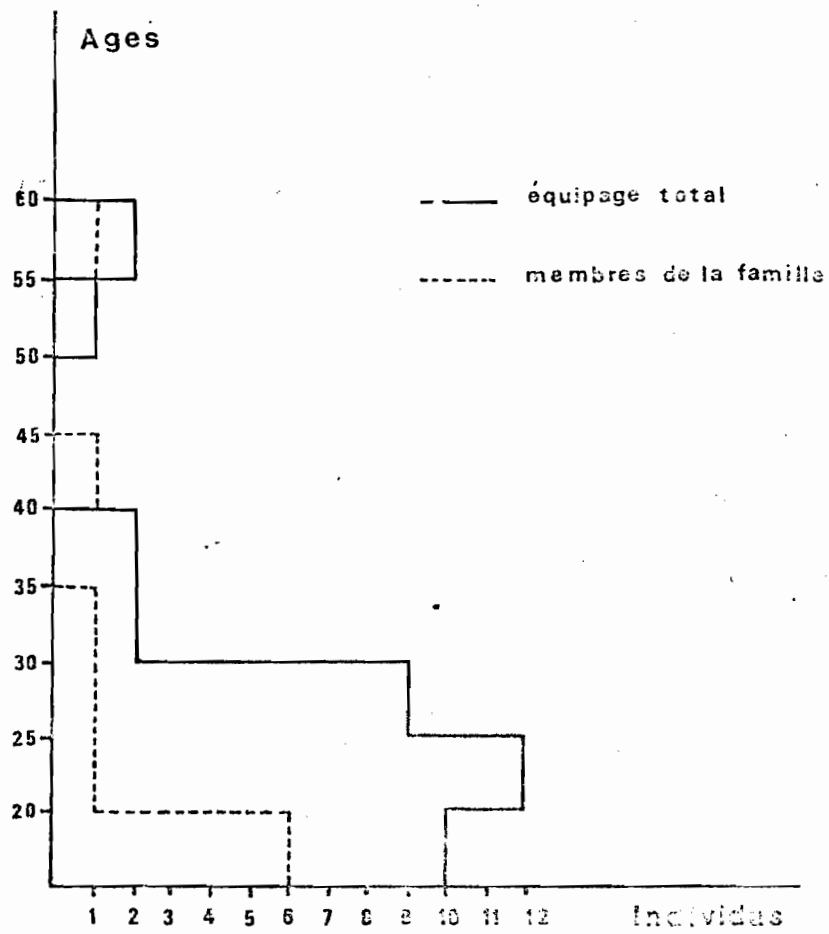


Fig. 1 - Pyramide des âges de l'équipage

du filet, réparation, etc...) exigent un maximum d'habileté et une expérience propre à un pêcheur de métier, il n'en reste pas moins que le gros des efforts fournis l'est dans le halage de la senne, du bateau, le portage etc... tâches demandant une grande dépense d'énergie, mais relativement faciles à assimiler par des débutants.

Ainsi, comme nous l'avons vu plus haut (cf. âge et origine), les membres de l'équipage sont dans leur grande majorité des travailleurs saisonniers venant de l'intérieur du pays ou des pays voisins pour chercher du travail.

La situation de l'équipage (tabl. III) révèle que celui-ci est composé de 22 pêcheurs saisonniers non-permanents dont un seul pêcheur de métier et deux pêcheurs occasionnels semi-permanents ; soit près de 62 % de l'équipage.

On remarque également que 17 en sont à leur premier engagement dans l'équipage, dont 15 en 1980. Presque tous disent être venus en ville "chercher de l'argent" ou "du travail" et leur intégration à l'équipage de la senne prend plus l'allure d'un hasard que d'un choix délibéré.

Deux exemples l'illustrent d'une manière frappante : celui de Latyr NDIAYE, objet de chicanes de la part de l'équipage, et celui de Saer NIANG. Latyr était en fait un vendeur de beignets sur la plage et ses contacts avec les pêcheurs de la senne lui ont permis de comparer son propre revenu à ceux des membres de l'équipage. Il fit le choix d'intégrer l'équipage, le jour où il se rendit compte que chaque membre de l'équipage avait reçu une part de 5 000 Frs CFA en milieu de semaine, alors que lui-même ne pouvait se prévaloir du 1/10<sup>e</sup> de ce revenu pour la même période.

Quant à Saer NIANG, talibé mouride, venu en début décembre 1980 pour repartir fin décembre 80, son cas est aussi simple que significatif, l'unique objet de son passage dans l'équipage étant la recherche d'un financement de son voyage pour Touba à l'occasion du grand "Magal" annuel.

Quant aux fluctuations dans la composition de l'équipage, elles sont nombreuses et importantes et les responsables de l'équipage estiment à bien plus de 200 le nombre de saisonniers ayant transité sur la senne depuis le début de l'année.

Pour notre part, nous pouvons faire un certain nombre de remarques susceptibles de fournir des indications précises sur cette question.

1°) Sur les 39 membres de l'équipage, seulement 15 (38 %) en sont membres depuis au moins un an sans interruption dont 10 (25,6 %) depuis au moins 5 ans.

2°) 17 pêcheurs, soit 43 % de l'équipage, en sont à leur premier engagement, tandis que 6 seulement sont revenus après un premier engagement antérieur.

3°) 54 % de l'équipage actuel ont été recrutés en 1980 (compte non tenu des 2 plus jeunes frères NIANGS).

4°) Nous savons qu'en début octobre 80, l'équipage était de 48 membres. Depuis, 12 pêcheurs au moins ont été engagés entre octobre et décembre et l'équipage a quand même diminué de 10 membres en fin décembre 80. Il en résulte que 22 pêcheurs au moins ont quitté la senne entre octobre et décembre, soit près de 46 % de l'effectif du mois d'octobre !

Ces faits sont éloquentes, les fluctuations dans la composition de l'équipage ne sont pas seulement importantes, elles sont chroniques et la base de stabilité de l'effectif de la senne tourne autour d'un maximum de 38 % dont le noyau permanent est constitué par les membres de la famille (28,2 % des effectifs de décembre 80). C'est là un fait qui de toute évidence renforce le caractère familial de l'exploitation de la senne.

TABLEAU II : Composition de l'équipage par âge, par ethnité et selon l'origine (recensement : 23-12-80)

N°	NOMS	AGE	ETHNIE	ORIGINE
1	Baba FALL	40	Sarakholé	Sénégal oriental
2	Gora NDOYE	59	Lebou	Cap-Vert
3	El Hadji NDOUR *	56	Toucouleur	Walo
4	Mas LY	60	Pheul	Fouta
5	Ndaraw SARR *	45	Toucouleur	Walo
6	Moun SARR	20	Wolof	Cap-Vert
7	Pédre NDOUR	18	Toucouleur	Walo
8	Iba NIANG *	20	Toucouleur	Walo
9	Moustapha NIANG*	22	Toucouleur	Walo
10	Ousmane NIANG *	31	Toucouleur	Walo
11	El Hadji NIANG *	32	Toucouleur	Walo
12	Pape FALL	18	Maure	Djolof
13	Mame As NIANG *	17	Toucouleur	Walo
14	Jean	22	Sérère	Sine
15	Mbakhane	26	Sérère	Sine
16	Bass	21	Sérère	Sine
17	Samba DIOUF	22	Sérère	Sine
18	Bernard	22	Sérère	Sine
19	Baldé	25	Pheul	Sine
20	Saer NIANG *	26	Wolof	Sine
21	Oury CAMARA	21	Pheul	Guinée-Bissau
22	Michel	22	Sérère	Sine
23	Semou DIOUF	28	Sérère	Sine
24	Male NIANG *	20	Toucouleur	Walo
25	Mame SAMB	24	Sérère	Sine
26	Latyr NDIAYE	21	Sérère	Sine
27	Modou KAMA	26	Sérère	Sine
28	Assan FAYE	18	Sérère	Sine
29	Adjuma SARR	26	Sérère	Sine
30	Mamadou KAMA	26	Sérère	Sine
31	Ousmane	25	Sérère	Sine
32	Isa DIALLO	27	Pheul	Fouta (Guinée)
33	Latyr BOPP	23	Sérère	Sine
34	Souka DIOUM	32	Sérère	Sine
35	Etienne	40	Diola	Casamance
36	Ndane	20	Sérère	Sine
37	Boukar	30	Sérère	Sine
38	Khalifa NIANG *	16	Toucouleur	Walo
39	Mbaye NIANG *	16	Toucouleur	Walo

Il est frappant par ailleurs, que la majorité des migrants saisonniers soient des pêcheurs occasionnels inexpérimentés, tandis que la proportion des saisonniers "réguliers" est nettement moins importante. Ce phénomène paraît étonnant au premier abord, la senne semblant offrir une sécurité relative au regard de la misère économique profonde qui frappe les campagnes, principales réserves de travailleurs saisonniers.

Il faut aussi tenir compte du fait que la plupart de ces pêcheurs occasionnels ne sont venus sur la senne que pour résoudre des problèmes financiers momentanés d'une part, et que d'autre part la senne elle-même connaît sa "mauvaise" saison qui commence en général aux environs du mois de février.

Les fluctuations au sein de l'équipage s'expliqueraient donc en partie autant par les caractéristiques propres à la pêche sur senne de plage en général que par des facteurs externes tels que les conditions de vie dans les campagnes et leur évolution ainsi que ce qu'on pourrait appeler la "mentalité de saisonnier" qui règne au sein des équipages.

L'instabilité chronique de l'équipage explique dans une certaine mesure le caractère pléthorique que celui-ci revêt à certain moment... 40 à 48 personnes travaillant sur une senne, cela semble énorme, d'autant que compte tenu du système de rémunération en vigueur sur les sennes de plage, tout accroissement de l'effectif de l'équipage entraîne une réduction de la part individuelle de chacun.

Les témoignages recueillis auprès des responsables de la senne et de certains membres de l'équipage, affirment que ce phénomène ne date que deux ans. Lorsque l'équipage n'était composé que de 20 à 30 personnes, il était fréquent, disent-ils, qu'en bonne saison chaque pêcheur perçoive près de 20 000 francs CFA par semaine, à raison de 3 000 à 4 000 frs par sortie et par pêcheur. Aujourd'hui le revenu de chaque membre de l'équipage est beaucoup moins important à tel point que le partage ne se fait plus quotidiennement mais tous les 3 jours et, plus rarement en fin de semaine.

Pour expliquer le surnombre au sein de l'équipage, les membres les plus anciens avancent qu'il est le fait de certains pêcheurs qui font venir des parents cherchant du travail et les intègrent à l'équipage sans autorisation préalable. Participant à tous les travaux, dormant et mangeant avec la collectivité ceux-ci intégreraient ainsi tous les aspects de la vie de l'équipage qui se trouve devant le fait accompli au moment du partage.

A cause des excès, de la multiplication de tels cas, une limite supérieure a été fixée à la composition de l'équipage (45/48 membres). L'accord du chef de la senne étant exigé comme préalable à tout recrutement de pêcheurs...

L'absence de contrôle de l'équipage par les responsables de la senne (phénomène aisément constatable) militerait en faveur de cette hypothèse.

On peut croire pourtant, malgré ou à cause de cela, qu'un complément sensible de l'effectif de l'équipage est impossible sans le consentement tacite des responsables de la senne.

En effet, l'absence de contrôle de l'équipage n'est elle même que le résultat de la conception que celui-ci se fait du recrutement.

Le responsable de l'équipage nous expliquait que même lorsque l'équipage est saturé, il acceptait un pêcheur lorsque celui-ci ne trouvait pas à s'employer ailleurs sur la plage.

Il semble que l'attitude des propriétaires de la senne soit dictée par les fluctuations que nous avons décrites plus haut. Aucun préavis n'étant exigé

TABLEAU III : Situation de l'équipage en date du 23-12-80

NOMS	DERNIER ENGAGEMENT	PREMIER ENGAGEMENT	ALLEES ET VENUES	CARACTERISTIQUES
Pedre NDOUR	Sept. 1979	Sept. 1979	Permanent	Professionnel-Famille
Ndaraw SARR	" 1960	" 1960	"	"
El Hadji NDOUR	1950	1950	"	"
Iba NIANG	1973	1973	"	"
Moustapha NIANG	1970	1970	"	"
Ousmane NIANG	1960	1960	"	"
El Hadji NIANG	1968	1968	"	"
Mame As NIANG	1978	1978	"	"
Male NIANG	1971	1971	"	"
Khalifa NIANG	Juin 1980	Juin 1980	"	"
Mbaye NIANG	" 1980	" 1980	"	"
Baba FALL	1975	1975	Dép. probab. définitif = 81-82	Professionnel-immigrant
Gora NDOYE	1974	1974	Permanent	Professionnel-ex ouvrier
Mas LY	Fin nov 80	1950	A quitté la SP pdt des années	Occasionnel
Pape FALL	1973	1973	Permanent	Professionnel
Moun SARR	1979	1979	Cause engag. = perte F.D.-permanent	Professionnel-ex capitaine de F.D.
Jean	Fév. 1980	Fév. 1980	1er engagement sur la Senne de plage	Occasionnel
Mbakhane	1979	1978	Aquitté 1 fois la S.P. = 79 - 2e engag.	Occasionnel-saisonnier
Bass	Juil. 1980	Juil. 1980	1er engagement	Occasionnel
Samba DIOUF	Janv. 1980	1979	2e engag. 1er dép. = 79 après 4 mois/w	Occasionnel
Bernard	" 1980	Janv. 1980	1er engagement	Occasionnel
Balde	Juin 1980	1979	2e engagement - 1er de P = 79	Occasionnel-saisonnier
Saer NIANG	Déc. 1980	Déc. 1980	Dép. prob. = fin déc "Magal" Touba	Occasionnel
Oury CAMARA	Sept. 1980	Sept. 1980	Dép. prob. = jan.-fév. 1981 définitif	Professionnel-saisonnier
Michel	Juil. 1980	Oct. 1975	1er dép. en juin 1976 - 2e engagement	Occasionnel
Semou DIOUF	Déc. 1980	Déc. 1980	1er engagement	Occasionnel
Mame SAMB	1979	1979	S. permanent - dép. prob. = indéterminé	Occasionnel-immigrant
Latyr NDIAYE	Déc. 1980	Déc. 1980	1er engagement	Occasionnel-ex vendeur beignets
Modou Kama	Déc. 1980	Déc. 1980	1er engagement	Occasionnel-cherche métier chauffeur
Assane FAYE	Déc. 1980	Déc. 1980	1er engagement	Occas.-cherche
Adjouma SARR	Nov. 1980	Nov. 1980	1er engagement	Occas.- "
Mamadou Kama	Août 1980	Août 1980	1er engagement	Occas. "
Ousmane	Oct. 1980	Oct. 1975	2e engagement - 1er dép. en juin 1976	Occas. "
Isa DIALLO	" 1980	" 1980	1er engagement	Occas. "
Latyr BOPP	" 1980	" 1980	1er engagement	Occas. "
Souka DIOUM	Déc. 1980	Déc. 1980	1er engag. dép. prob.=janv. 80 ret. prob.	occas. "
Etienne	" 1980	1968	2e engagement, 1er fois = 68 - 70	Occas. "
Ndane	" 1980	" 1980	1er engagement	Occas. "
Boukar	1979	1979	Permanent dép. = indéterminé	Occasionnel-immigrant



pour quitter l'équipage, les départs sont souvent brusques et massifs. Chaque membre est libre de partir quand il veut, sans aucune forme de contrainte. Dans cette situation, il est clair qu'un effectif important donne à la senne une marge de sécurité suffisante pour lui éviter de cesser de fonctionner faute de bras suffisants.

Jeunesse de l'équipage, caractère pléthorique de celui-ci, instabilité chronique de ses membres dans leur grande majorité pêcheurs occasionnels ; telles sont les principales caractéristiques de l'équipage de la senne de plage et qui tendent à renforcer le caractère familial de son exploitation.

#### 4 . M O D E D E R E M U N E R A T I O N D U T R A V A I L E T D E L A P R O P R I E T E

##### 4.1. REMARQUES GENERALES

"L'équipage de chaque pirogue forme traditionnellement une unité de production et de consommation où, dans les tâches et les gains, les hommes se trouvent à égalité. Cette équipe cependant, ne constitue pas une association coopérative de travailleurs. Les instruments de production, pirogue, moteur, filet, sont considérés comme un capital privé qui reçoit sa rémunération propre". (in "Caractéristiques socio-économiques de la population de pêcheurs du littoral sénégalais. Mme NGUYEN VAN CHI BONNARDEL pp. 18-19, Rapport SCET., 1979).

Ce constat fort juste de Mme VAN CHI BONNARDEL se vérifie amplement, comme nous le verrons dans l'organisation de la senne de plage des NIANG.

Cependant, on ne peut sans risque de grossières erreurs affirmer que "quelle que soit l'ethnie des pêcheurs, la répartition des gains à la pêche se fait de la même manière sur l'ensemble du littoral". (Ibidem - p 18). Il y a lieu en effet, en abordant la question fort complexe du mode de rémunération du travail et de la propriété, d'éviter toute généralisation hâtive. En abordant la question de la rémunération de la propriété par exemple, Mme VAN CHI BONNARDEL affirme notamment : "cette rémunération pour la pirogue et les filets traditionnels (la senne de plage par exemple) représente 2 "parts" et, d'une façon générale, autant de parts que d'embarcations qui interviennent dans l'opération de pêche (ainsi avec la senne de plage, il faut deux pirogues et l'ensemble du matériel reçoit par conséquent trois parts)". Souigné par nous).

Louis GIBEAU, dans un rapport publié en octobre 1970 fait la même affirmation lorsqu'il dit : "Pour tous les types de pêche à l'exclusion de la senne tournante, les frais directs (essence, nourriture, petites réparations) sont soustraits des recettes. Le solde est réparti également entre chacun des pêcheurs en ajoutant une part pour la pirogue, une part pour le moteur et, s'il y a lieu, une part pour le filet maillant". (souligné par nous) - (in "Caractéristiques socio-économiques du pêcheurs sénégalais" p 19, Rapport SCET - oct. 1979).

Ces affirmations sur le système de "parts" ne se vérifient pas en ce qui concerne les sennes de plage de hann, en particulier celle que nous avons étudiée. A cet égard, elles sont doublement inexactes.

#### 4.2. MODE DE REMUNERATION SUR LA SENNE DE PLAGE DE HANN

Précisons tout d'abord que la senne de plage des NIANG ne fonctionne pas avec deux pirogues mais une, répondant largement aux exigences de la pêche. En fait, parmi les 4 grandes sennes de Hann, seules les deux plus grandes utilisent deux pirogues dans le cadre de leurs activités.

Quant au système de répartition des gains, il ne se fait pas suivant le principe : "un pêcheur, une part ; un engin, une part" mais de la manière suivante :

- Les frais de nourriture constituent l'essentiel des charges assumées collectivement avant la répartition des gains. Ils comprennent la "dépense" journalière (achat d'aliments divers, légumes, etc...), les sacs de riz pris à crédit chez les commerçants maures du village et le "ndawal" (poissons alloués à chaque famille pour le repas quotidien). Les frais divers (thé, cigarettes...) sont également pris en charge par la collectivité. Ce n'est le cas ni des frais médicaux, ni des réparations du filet, comme nous le verrons plus tard.

- Les frais de nourriture une fois déduits, l'ensemble du produit de la vente des prises est divisé en deux parties d'importance égale. L'une des moitiés constitue la rémunération du filet et l'autre la rémunération globale de l'équipage et de la pirogue.

Il y a là non seulement une rémunération plus grande de la propriété par rapport au travail, mais aussi deux modalités distinctes de rémunération de la propriété. Ce système constitue pour Hann, le mode traditionnel de répartition des gains à la pêche.

Le capital que constitue le filet est de loin le mieux rétribué, sa rémunération étant égale à la somme globale rétribuant à la fois l'équipage et la pirogue. Celle-ci quant à elle reçoit "une part" égale à celle perçue par chaque membre de l'équipage.

Au sein de l'équipage cependant, il existe une égalité totale en droit et en fait, quant à la rémunération du travail. La fraction du produit des ventes revenant à l'équipage est divisée en autant de "parts" égales qu'il y a de pêcheurs (la pirogue étant incluse dans le décompte). Au même titre que tous, les propriétaires - y compris le vieux NDOUR - reçoivent chacun "une part", grâce à laquelle ils subviennent à leurs besoins.

Le partage se faisant tous les trois jours, ou plus rarement, en fin de semaine, ce sont les pêcheurs présents qui reçoivent chacun une part du produit.

Les pêcheurs absents, malades ou empêchés, sont rétribués comme tous les autres, sans préjudice de leur non participation au travail.

Si la rémunération de la propriété est précise car ne revêtant que la forme d'une rémunération directe du filet et de la pirogue, il n'en est pas de même de la rémunération du travail. Celle-ci qui se fait directement de la manière que nous avons décrite, utilise également maints canaux indirects, variés et plus difficilement perceptibles, que nous retrouvons dans le mode d'organisation domestique et dans les relations financières et extra-financières entre les propriétaires et l'équipage.



Il est évident qu'avec le développement de la population familiale, une déconcentration s'impose. Cela explique peut-être en partie le détachement d'une partie de la famille, dans des demeures personnelles en particulier les mariés de la famille. Ndaraw notamment vit à part avec sa femme et ses enfants, ainsi qu'Ousmane qui avec son épouse vivait jusqu'à une date récente avec sa mère. Parmi les fils adultes, mariés, le cas d'El Hadji est spécifique. Ayant contracté un mariage de type endogame avec la fille de son oncle paternel, ouvrier à Sardinafic, il vit avec celle-ci à "Kër gu mag".

Quant aux membres de l'équipage n'appartenant pas à la famille - nous l'avons dit - ils sont dans leur grande majorité des célibataires. Ceux qui sont mariés vivent en général séparés de leur famille tout le temps où ils travaillent sur la senne.

Un certain nombre d'habitudes, ou de règles tacites régissent la vie de l'équipage. Aimant se regrouper une ou deux fois dans la journée autour du "thé" traditionnel, les membres de l'équipage sortent peu et leurs contacts avec les autres secteurs de la ville sont moins nombreux par exemple, que chez les ouvriers. Certes, le samedi soir est quartier libre et les contraintes liées à leur activité n'empêchent nullement les pêcheurs de la senne, notamment les jeunes ayant grandi dans le village, de participer à des associations de jeunes du village, d'organiser des "coladera" (soirées dansantes) ou de participer à des matchs, des tournois de football. Ce sont des passions communes à de très larges fractions de la jeunesse des villes.

## 5.2. NOURRITURE

L'ensemble des dépenses liées à l'alimentation des membres de l'équipage et de leurs familles est assuré par les captures journalières. Chaque jour, dès que le filet est hissé sur la plage, chaque chef de famille reçoit son "ndawal" (un ou plusieurs poissons), le plus grand nombre de poisson allant naturellement à la grande concession "Kër gu mag".

De même, quelque soit la périodicité du "partage, la "dépense" est remise quotidiennement à chaque chef de famille.

Sous le vocable de "dépense", se cachent en fait diverses réalités. Il y a cinq types de dépenses et ceux-ci n'ont pas tous pour destinataires des chefs de famille. Avec un total de 10 000 frs CFA/jour la dépense se répartit en général de la manière suivante :

1°) Dépense de "Kër gu mag"	5 000 Frs/jour	
2°) Familles de Ndaraw SARR et d'Ousmane l'aîné des NIANG (maisons à part)	1 000 " "	chacune
3°) Les deux "grands frères" cadets des NIANG (Kër gu mag)	700 " "	chacun
4°) Le plus jeune frère NIANG et le jeune NDOUR (Kër gu mag)	300 " "	chacun

5°) Il y a une dernière forme de "dépense quotidienne" (en général 100 frs par personne) qui est distribuée jusqu'à concurrence de 1 000 frs aux éléments considérés comme les plus actifs au sein de l'équipage. Il ne s'agit pas là, à proprement parler de "dépense", mais de stimulant matériel ("neexal"). Il en est pratiquement de même en ce qui concerne la 4<sup>e</sup> forme de dépense dont les bénéficiaires, bien que membres de la famille, ne sont pas mariés.





. Le gros des ventes destinées à la consommation domestique est en effet assuré par des intermédiaires, en particulier les femmes appartenant à la famille des propriétaires. Ces ventes concernent les espèces de plus grande valeur commerciale pêchées par la senne de plage (carangue, etc...). Le "ndawal" quotidien mis à part, la totalité de ces espèces est, force marchandage, vendue aux femmes spécialisées dans la commercialisation. L'intervention de bana-bana indépendants est quasi inexistante à ce premier stade de la vente.

A un second niveau les poissons sont revendus par les femmes à des bana-bana qui, à leur tour les destinent aux marchés de la capitale. Nous trouvons ici le seul niveau de la commercialisation où des intermédiaires interviennent dans la vente du poisson; paradoxalement c'est aussi dans la vente aux femmes que se font les marchandages les plus ardues pour déterminer les prix du poisson.

D'après ce que nous constatons les mareyeurs, quant à eux, sont presque totalement absents du circuit de commercialisation des prises de la senne de plage.

. Une autre vente a pour destination la consommation domestique. Bien que peu importante du point de vue de ses incidences financières, elle doit être répertoriée. Il s'agit des achats de faibles quantités de poissons par des femmes non membres de la famille. Ces femmes emplissent elles-mêmes leurs paniers de juvéniles qui leurs sont vendus à des prix dérisoires.

. Il est absolument remarquable de constater par ailleurs, l'existence d'un chapardage systématique effectué par les enfants dès que le filet est amené sur le rivage. Munis de seaux, de sacs en plastique et quelque fois les mains nues, les enfants, se livrent au pillage des sardinelles.

Ce chapardage est largement toléré par les pêcheurs qui n'interviennent que rarement pour inciter certains garnements à un minimum de retenue.

Mieux, l'observateur lui-même peut être témoin d'opérations similaires effectuées par des adultes, plus ou moins liés aux responsables de la senne, qui opèrent au grand jour à un prélèvement de poissons grâce auquel ils remplissent leurs seaux à ras le bord.

Ces poissons sont en général destinés à la consommation domestique; aux petits plats (friture, etc...) cuisinés par les enfants comme au "ndawal" des adultes. A ce propos, il n'est pas impossible que ces derniers destinent une partie de leurs seaux de poissons à des ventes occasionnelles.

En fin de compte, nous pouvons dire que la commercialisation des prises de la senne de plage vise essentiellement l'exploitation industrielle et la consommation domestique. Le senne de plage des NIANG participe, dans une certaine mesure à l'approvisionnement des marchés de la capitale par la pêche artisanale. Sa part dans la fourniture de matière première à la fabrication de farine de poisson semble cependant plus importante.

A toutes ces phases, la commercialisation des prises reste fortement marquée par la persistance des réflexes communautaires propres à l'artisanat traditionnel. A travers les ventes-dons aux pêcheurs à la ligne, la renonciation aux possibilités de hausse du prix de vente dans le contrat avec le parc zoologique, l'acceptation "naturelle" du prix de la sardinelle à son taux actuel, l'extrême tolérance du chapardage, on perçoit en filigrane, que la recherche du profit n'est pas une motivation absolue pour les pêcheurs de la senne et on retient la préférence de ceux-ci pour les arrangements à l'amiable.







## C O N C L U S I O N

La senne de plage telle que nous la décrivont BALANDIER et MERCIER (1952) était un bien collectif, appartenant à un quartier, ou un lignage-quartier. Chaque quartier avait son "Mbar", lieu de réunion, et sa senne de plage. Dès que quelqu'un apercevait un banc de poissons, la senne était mise à l'eau et manoeuvrée par les gens du quartier disponibles à ce moment là. Le partage tenait compte des présents, mais aussi des absents auxquels était envoyé du poisson. Les parts de l'équipage servaient à l'alimentation, celles de la pirogue et du filet à des dépenses collectives : cérémonies, construction d'une mosquée, aide à un individu dans le besoin etc...

L'organisation actuelle d'une senne de plage peut difficilement ne pas être entachée de cette histoire, et la senne des NIANG l'illustre assez bien, compromis hésitant entre les exigences de rentabilité et des règles locales de réciprocité historiquement situées. On y retrouve le caractère lignager de la propriété, l'organisation du travail selon les normes étrangères au monde industriel (dons, chapardages, sorties pour un individu, embauche pléthorique). Enfin, le rôle des femmes montre leur intégration à l'activité de pêche et le caractère déterminant de leur intervention dans la commercialisation.

L'étude d'une seule senne de plage soulève des problèmes généraux, sociaux économiques et biologiques.

Il est certain que les sennes de plage s'alimentent de juvéniles, aux dépens de la pêche artisanale toute entière. D'où la tentation de réagir par une limitation autoritaire des maillages, voire par l'interdiction pure et simple des sennes. Or, l'étude a montré l'impact économique et social de ce type d'engin : 200 personnes ont, toute ou partie de l'année, travaillé sur la senne des NIANG et il y a environ 120 sennes sur les côtes du Sénégal avec le même type de circulation des équipages : sans vouloir extrapoler, on peut penser qu'une dégradation des conditions d'exploitation des sennes de plage serait pour le moins dramatique, la jeunesse de la pyramide des âges renforçant cette appréciation.



## AVERTISSEMENT

1. LA SENNE DE PLAGE : PRESENTATION ET HISTORIQUE
2. ORGANISATION DE LA PROPRIETE ET DES RESPONSABILITES
  - 2.1. Caractère de la propriété
  - 2.2. Hiérarchie et répartition des responsabilités
3. L'EQUIPAGE
  - 3.1. Organisation du travail
    - 3.1.1. La pose du filet
    - 3.1.2. Le halage du filet sur la plage
    - 3.1.3. La mise en panier et le portage du poisson
    - 3.1.4. Le tri du poisson
    - 3.1.5. La vente des prises
    - 3.1.6. La livraison du poisson
    - 3.1.7. Le démélage du filet
    - 3.1.8. Le filet est alors de nouveau hissé et mis en tas à l'intérieur de la pirogue, ainsi prête à repartir en mer
    - 3.1.9. Le halage de la pirogue sur la plage
    - 3.1.10 Déroulage du filet et séchage
    - 3.1.11 Les réparations du filet
  - 3.2. L'équipage : origine et caractéristiques
    - 3.2.1. Age et origine
    - 3.2.2. Mobilité
4. MODE DE REMUNERATION DU TRAVAIL ET DE LA PROPRIETE
  - 4.1. Remarques générales
  - 4.2. Mode de rémunération sur la senne de plage de Hann
5. MODE D'ORGANISATION DOMESTIQUES ET RELATIONS PROPRIETAIRES/EQUIPAGE
  - 5.1. Habitat
  - 5.2. Nourriture
  - 5.2. Frais sociaux divers
6. LA DESTINATION DES PRISES
7. LES FEMMES
  - 7.1. Les femmes dans les circuits économiques
  - 7.2. Les femmes dans l'organisation des ménages

## CONCLUSION

## BIBLIOGRAPHIE